



## **Intensifier l'action pour réduire l'usage nocif de l'alcool**

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur la Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles,<sup>1</sup> en particulier l'annexe 3 intitulée « Mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool » et le rapport sur les conclusions du processus consultatif sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool et la voie à suivre ;<sup>2</sup>

Notant avec une vive inquiétude qu'à l'échelle mondiale, l'usage nocif de l'alcool entraîne environ trois millions de décès chaque année et qu'en dépit de la baisse du nombre de décès et d'années de vie ajustées sur l'incapacité, standardisés selon l'âge, attribuables à l'alcool et de la consommation occasionnelle de fortes quantités d'alcool, la charge globale de la morbidité et du handicap imputables à la consommation d'alcool reste bien trop élevée ; et soulignant que l'on dispose de données suffisantes pour établir la cancérogénicité de l'alcool et que l'usage de l'alcool est une cause de l'apparition de plusieurs types de cancer chez l'être humain ;<sup>3</sup>

Constatant que la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool conserve toute sa pertinence et observant en outre que les ressources et les capacités pour sa mise en œuvre à l'OMS et dans certains États Membres ne sont pas en rapport avec l'ampleur des problèmes ;

Se déclarant vivement préoccupé par le fait que le marketing, la publicité et les activités de promotion concernant l'alcool, notamment le marketing transfrontières, qui ont pour cible les jeunes et les adolescents les incitent à commencer à boire de l'alcool et à en consommer davantage ;<sup>3</sup>

Notant que certains bureaux de l'OMS ont pour pratique de ne pas proposer d'alcool afin d'intensifier l'action pour réduire l'usage nocif de l'alcool, a décidé de prier le Directeur général :

- 1) d'élaborer un plan d'action pour la période 2022-2030 afin de mettre en œuvre de manière efficace la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool en tant que priorité de santé publique, en consultation avec les États Membres et les parties intéressées, qui sera soumis à l'examen de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session en 2022 ;

---

<sup>1</sup> Document EB146/7.

<sup>2</sup> Document EB146/7 Add.1.

<sup>3</sup> *Global status report on alcohol and health 2018*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274603/9789241565639-eng.pdf?ua=1>, consulté le 7 février 2020).

- 2) d'établir avant la cent cinquantième session du Conseil exécutif un rapport technique sur l'usage nocif de l'alcool, en particulier les activités de marketing, de publicité et de promotion transfrontières, notamment celles qui ciblent les jeunes et les adolescents, qui pourrait contribuer à l'élaboration du plan d'action ;
- 3) d'affecter suffisamment de ressources aux travaux sur l'usage nocif de l'alcool ;
- 4) de revoir la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool et de faire rapport au Conseil exécutif à sa cent soixante-sixième session en 2030 pour prendre de nouvelles mesures.

Douzième séance, 7 février 2020  
EB146/SR/12

= = =